

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le lundi 3 juin 2024, à 10 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Sont absents :

Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella

Sont également présents : M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière.

---

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance.

---

2024-06-161 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-162 **DESTITUTION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 612304**

CONSIDÉRANT que le lien de confiance envers l'employé n° 612304 a été irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT que l'employé a été libéré de son obligation de fournir une prestation de travail à compter du 24 mai 2024, tel qu'annoncé par la directrice-générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, avec l'accord des conseillers régionaux qui ont été mis au courant du processus tout au long de la démarche;

CONSIDÉRANT que par suite de cette libération, il y a lieu de rompre le lien d'emploi entre la MRC et l'employé n° 612304;

CONSIDÉRANT les modalités prévues aux articles 267.0.1 et 267.0.2 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC destitue l'employé n° 612304 de ses fonctions;

Que copie de la présente résolution soit signifiée par huissier à l'employé n°612304.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

---

#### 2024-06-163 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que la séance soit levée à 10 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Vincent Deguise  
Préfet

---

M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre,  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière